Conseil du docteur

Par cette température, de simples soins hygiéniques sont souvent insuffisants pour guérir un rhume. S'il survient un peu d'oppression, de la gêne respiratoire, il faut avoir recours à la précieuse poudre Louis Legras, qui calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, emphysème, essoufflement, toux de vieilles bronchites et amène progressivement la guérison. M. Louis Legras, qui a obtenu une récompense de 15,000 francs, expédie franco une boîte de poudre Louis Legras, contre 2 fr. 40 c., adressés, 139, boulevard Magenta, à Paris.

— HALTE-LA! QUI VIVE ?
— Ronde d'officier.
— Avance à l'ordre.
— ROI DES CAFÉS.
Passez, 68 rue de l'Epeule et 206, rue des Arts, Roubaix.
Cafés **CHOMBART-DUMONT** Gros et détail

TOURCOING

Elections des Prud'hommes patrons

Hier a eu lieu, de 9 heures à midi, le scrutin pour l'élection des membres patrons du Conseil des Prud'hommes.

Les bureaux étaient les mêmes et présidés de la même façon que pour la nomination des Prud'hommes ouvriers.

Voici les résultats du vote qui, inutile de le dire, n'a pas déterminé la moindre animation.

1re catégorie. — Inscrits 24 — Votants 12 — M. Henri Leurent fils, 12 voix, élu.

2e catégorie. — Inscrits 63. — Votants 17. — M. Edouard Six-Servire, 17 voix, élu.

3e catégorie. — Inscrits 41. — Votants 23. — M. Flipo-Lerz, 23 voix, élu.

4e catégorie. — Inscrits 206. — Votants 71. — M. Léon Chantry, 70 voix, élu ; M. Ch. Parent, 1 voix.

Remerciements aux électeurs prud'hommes ouvriers de la quatrième catégorie

M. Victor Liétar, réélu dimanche conseiller prud'homme ouvrier dans la 4e catégorie, adresse aux électeurs les remerciements suivants :

« Tourcoing, le 10 janvier 1898.

» Je remercie tous les électeurs de la 4e catégorie indistinctement qui se sont rendus au scrutin dimanche 9 janvier, et principalement ceux qui m'ont témoigné leur confiance en dépit des machinations de toutes sortes.

Dans votre bon sens et votre intelligence, vous avez compris que vous devez soutenir ma candidature, plutôt que pour mes adversaires.

Je m'efforcerai de remplir à votre satisfaction le mandat que je détiens de votre confiance ; mon passé du reste, vous est un sûr garant. »

Victor Liétar, conseiller prud'homme 4e catégorie.

A propos de l'élection des prud'hommes ouvriers

On nous rapporte que d'assez nombreux électeurs de la 4e catégorie, des ouvriers mécaniciens n'ont pas pu prendre part au scrutin. Sous le prétexte de réparations urgentes on les aurait fait travailler dans les usines jusqu'à midi.

On espérait par ce moyen faire échec au citoyen Victor Liétar et faire passer le candidat soi-disant indépendant, M. François André. Ce dernier travaille chez M. Tiberghien.

Autant sa candidature comme celle des autres *indépendants* (!) n'était pas nette d'attaches patronales, autant il lui aurait été difficile, l'eut-il voulu de faire montre de véritable indépendance.

Arrestations pour coups et bris de clôture

Les frères Henri et Paul D..., 19 et 20 ans, le premier rattacheur, le second fileur tous deux demeurant à Roubaix sont entrés dimanche soir au cabaret Vanwerdenne, rue de Valenciennes. Ils étaient en état d'ivresse et ne tardèrent pas à chercher dispute au cabaretier. Des gros mots ils passèrent même aux arguments frappants.

On parvint cependant à les expulser mais une fois dehors Paul enfonça les vitres de la porte. Les deux frères ont été mis en état d'arrestation.

La grève de chez MM. Lorthiois frères

On croyait que cette grève, qui dure depuis trois semaines, allait prendre fin hier. Les ouvriers avaient capitulé devant la volonté du patron.

Hier matin donc, les 21 tisserands se présentèrent pour rentrer à l'atelier.

En constatant que ces ouvriers avaient cédé sur la question des amendes pour défauts, que fit M. Lorthiois ? Il annonça qu'il allait réduire les prix de façon de 2 centimes au mètre. Les ouvriers se retirèrent à nouveau.

L'attitude provocante de M. Lorthiois sera vivement blâmée par l'opinion publique.

Orphéonistes Crick-Sicks

On nous prie de rappeler à MM. les Orphéonistes Crick-Sicks, la répétition générale des chœurs de Faust, qui aura lieu aujourd'hui Mardi, à 8 heures 3/4 très précises, au local ordinaire de la Société. Présence indispensable.

A propos de la représentation de Faust **a Tourcoing**

M. Ch. Wattiaux nous communique la lettre suivante qu'il vient de recevoir de M. Isl. Mangin, le distingué chef l'orchestre de l'Opéra, qui vient diriger la représentation de dimanche prochain.

Nous sommes heureux de pouvoir la reproduire.

Ils connaîtra court aux Tourcoing, mais il est certains individus — nous finirons par les nommer — tout circular en ville, dans le but de nuire au succès de cette fête.

Cher Monsieur,

Merci de vos très amicales lettres de ces jours-ci. Je vous dire tout le bien là bas et ici aussi! Nous avons répété hier chez mois avec Note : c'est un superbe Mephisto! Vous savez qu'il apprend ce rôle exprès pour vous. Je le réserve pour la prochaine représentation de *Faust* à l'Opéra ; nous n'en avons pas eu un pareil depuis longtemps!

Et Rosman! Bablé tout un très bien. Vos efforts seront sûrement couronnés de succès et d'un succès aussi précédent en province.

J'arrive samedi à 5 heures 1/2 à Lille : soyez à la gare; nous dînerons ensemble avant la repétition. Et vos chers Crick-Sicks sont-ils prêts? N'oubliez pas l'orgue.

Je vous serre affectueusement la main.

Edmard Mayeur.

— Nous rappelons à nouveau que la représentation commencera à *8 heures 1/2 très précises.*

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Entrées du 3 au 8 janvier 1898

Soies	»
Laines peignées	380.018
Laines cardées	94.457
Laines blousses	68.758
Cotons	2.282
Totaux	507.055

Conditionnements. 1.478
Tirages 154
Dégraissages . . . 20
Marché à terme 19.321

Le Directeur de la Condition publique, Edmard MAYEUR.

Wattrelos. — *Escroquerie.* — M. le commissaire de police a arrêté un nommé Jules Decoupigny, âgé de 32 ans, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Douai. Cet individu, incapé de banqueroute frauduleuse est réclamé par le parquet de Douai.

Il a été conduit hier à Lille.

Une conférence morale

L'Alcoolisme et la famille

Croix. — Nous avons dimanche soir l'agréable mission d'assister à une conférence organisée par la Ligue antialcoolique de Roubaix-Croix et où, pendant deux heures, des orateurs dont le talent égale le dévouement, ont montré toute l'étendue du mal au précoisant des remèdes.

Environ deux cents personnes sont présentes dans la salle de la rue de Metz, lorsque MM. Gounelle et Quiévreux, pasteurs, ouvrent la séance.

Gounelle dit qu'il n'y a pas de sujet plus opportun, plus actuel, que l'œuvre entreprise par le docteur Legrain, médecin en chef de l'asile de ville Evrard. Elle pourrait le relèvement des buveurs et la régénération des familles ; elle pourvoit de tous ses efforts l'intempérance, qui est un crime contre la raison humaine et c'est pourquoi une guerre à mort lui est déclarée par les trois cents adhérents à la ligue qui n'ont pourtant fondée que depuis un an.

La dégénérescence, l'idiotie, la prédisposition à la tuberculose et aux maladies nerveuses, et une mortalité excédère sont les tristes conséquences de l'alcoolisme. D'après des statistiques officielles la moitié des descendants d'alcoolique disparaissent et on signale 215 cas de folie sur 800 sujets. Tout consommateur d'alcool s'empoisonne et communique le poison à ses enfants. Le cabaret est un lieu où l'on boit la folie à la bouteille pour la communiquer à sa race.

Il faut donc arrêter l'alcoolisme par l'exemple et par la parole.

Une salve d'applaudissements accueille l'éloquent conférencier lorsqu'il cède la place à M. Quiévreux.

Celui-ci va montrer le parter de l'alcoolisme dans les époux, de la constitution de la famille qui vit du travail et d'économie.

Mais la famille qui vit de la société pouvant s'écrouler ; c'est là le péril de la démocratie. L'alcoolisme est l'agent destructeur par excellence.

Le travail est le grand remède contre l'alimentation. Le chômage volontaire le Lundi bleu pendant lequel on inaugurite vin, absinthe, genièvre, amènent la ruine et entraînent la vertu. Salons l'ouvrier sobre, espoir de la Patrie et de la famille.

L'alcool est immoral sous toutes ses formes, car il attaque le cerveau.

C'est un suicide lent vis-à-vis de l'âme de la raison et de la famille.

Il réduit à l'incapacité et conduit à l'infidélité. L'orateur cite le cas d'un ouvrier qui pendant 10 ans avait été une famille idéale et qui, un jour d'ivrognerie. On devine le reste.

M. Quiévreux fait ici l'éloge de la femme du peuple, trésor de vertu ; il décourage et de sages exhorteur de la patrie française. Il l'invite à faire une révolution sociale, elle martyre de la démocratie. Cette révolution, elle peut la faire en adhérant à la ligue antialcoolique.

Le respect que la femme comprie de l'alcoolique. Sur cent femmes abandonnées, on en trouve 88 réduites à cette situation par des époux ivrognes.

L'amour ne peut l'être davantage. Les sentiments s'émoussent, les scènes de famille arrivent et l'on parvient à la négation de l'amour et de la famille.

Dans nouveau on cherche à sauver les apparences pour cacher la réalité. Le divorce existe du fait. C'est la fin du bonheur.

Il faut que la femme fasse aimer intérieur ; qu'elle soit bonne cuisinière, un modèle de douceur, et aussi elle entraînera l'alcoolique, qui conduit au suicide, au divorce, etc. Il faut tuer l'alcoolisme, car c'est le dissolvant de la famille, c'est le contraire du travail, de la vertu et de l'amour.

L'orateur préconise l'usage du thé, du café, boissons innocentes nutritives et qui excitent l'intelligence.

En terminant ce rapide compte-rendu nous adressons à MM. Gounelle et Quiévreux, toutes nos félicitations espérant que nous aurons occasion de les entendre dans des réunions publiques et en faisant tous nous pour le succès de leur généreuse entreprise.

Croix. — *Conseil municipal.* — Le maire ouvre la séance à 11 heures 1/2.

1° L'horloge communale. Le maire dit que l'horloge nouvelle vaut reparation coûte 300 à 350 francs.

M. Lepers en propose la suppression.

Le maire réplique qu'un horloger et un mécanicien s'engagent à la remettre en une garantie pour 10 ans et que cette reparation peut être évaluée à 1800 francs.

2° Fossoyeur — Nomination de M. Dutilleul pour fossoyeur par 21 voix.

3° Eclairage communal — La proposition de l'éclairage mixe aux voix est repoussée par 11 voix contre 10.

Malgré les protestations de M. Duhamel et Lepers, le Bruneq restera dans l'obscurité la plus complète.

Halluin. — *Coups et blessures.* — Dimanche 9 courant, dans la soirée, a eu lieu devant l'estaminet Gérardi, rue Neuve, une rixe de sang entre deux frères Nollet Paul, 21 ans et Brasel Vancoporcille, 22 ans, tisserand, demeurant tous deux à Halluin et rue Neuve, ayant pour objet de poing et de pieds, se sont égratignés la figure. A bout d'arguments, Nollet a mordu profondément l'annulaire de la main gauche de Vancoporcille d'où le sang est sortie avec abondance.

La discussion est venue de ce que Nollet aurait traité de mouchard Vancoporcille parce qu'il avait travaillé pendant que les autres faisaient grève.

M. le Docteur Pierlon qui a soigné Vancoporcille, a constaté une incapacité de travail de 15 jours ; quant à Nollet ses blessures sont sans gravité.

***

On se rappelle que dans le courant décembre M. Constant Verhelle, rédacteur du *Journal de Roubaix*, avait trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme et qu'il avait déposé au bureau de police.

Or, lundi 10 courant, le propriétaire de l'argent trouvé, le nommé Vaubecke Jules, domestique chez M. Catteau-Huspel, est venu le réclamer, de sorte qu'il est rentré en possession de ce qui avait perdu.

Flers. — *A la soirée.* — Depuis quelques jours le quartier de Sart, près de la ville de Roubaix, en transforme en un lac fangeux qui concurrencerait avantageusement les bouse de Saint-Amand. Nous signalons cette situation à qui de droit à fin de prévenir les accidents qui pourraient en resulter.

LILLE

Les fournitures scolaires

A propos de la décision de M. le Préfet du Nord annulant un crédit inscrit au budget de la commune d'Hellemmes pour fournitures classiques aux élèves des écoles privées », le *Revéil* cite des arrêtés du conseil d'Etat que nous croyons devoir reproduire.

C'est d'abord l'arrêt du 19 juillet 1888 rapporte dans Dallor, année 1890, troisième partie, page 14, — et dont voici quelques considérants intéressants :

« Considérant que l'article 2 de la loi du 30 octobre 1886 a distribue les établissements d'enseignement primaire en deux ordres en deux groupes distincts : *établissements publics et établissements*.

Le Gouvernement s'approprie cet avis du Conseil d'Etat et il le communique à ses préfets en les invitant à y conformer rigoureusement, ainsi qu'en témoignent les circulaires des ministres de l'Instruction publique et de l'Intérieur des 18 août et 1er octobre 1888.

Le second arrêt cité par le *Réveil* a été rendu par le Conseil d'Etat, siégeant en 1891, sur un pourvoi de la ville de Nantes contre une décision du Préfet de Loire-Inférieure qui avait aux écoles privées de 25,000 francs pour chauffage, de 14,000 francs pour fournitures classiques, de 4,000 pour achat de prix.

Il a dit :

« Considérant qu'en *subventionnant à des titres divers* les écoles congréganistes, le Conseil municipal a contrevenu aux dispositions de la loi du 30 octobre 1886... le Conseil d'Etat rejette le pourvoi de la ville de Nantes contre le préfet de la Loire inférieure.

L'interdiction de subvention s'applique aussi bien aux écoles maternelles — ou sajles d'asile — qu'aux écoles primaires.

Le Réveil approuve, avec raison, les décisions du Conseil d'Etat. Mais il évite de se prononcer sur le cas de cet aujourd'hui collectivité de Bordeaux, sité malicieusement par la *Dépêche*, et qui prétendait dans la dernière séance du Conseil municipal de cette ville, une doctrine tout-à-fait contraire.

Quant à la *Dépêche* elle-même, elle persiste à déclarer que M. le Préfet du Nord a commis un abus de pouvoir, et elle annonce mystérieusement qu'elle indiquera prochainement à ses amis des conseils municipaux « un moyen très sûr et très facile de se soustraire à l'ingérence administratives et de faire ce qui leur plaît au nez et à la barbe du préfet. »

Attendons cette grande révélation.

L'affaire Dreyfus-Esterhazy

Sous prétexte qu'elle a reçu une de ces lettres anonymes que tous les journaux sont habitués à recevoir, et affectant de jouer les naïves, la *Dépêche* se répand en récriminations tragiques contre les auteurs de ces papiers, entre lesquels elle veut voir un complot ayant pour but, à propos de l'affaire Dreyfus, et de lutter contre les libéraux, de renverser le ministère, et d'attaquer les idées religieuses, en s'aliant, au besoin, avec les socialistes.

Tant de choses dans une lettre anonyme !

Nos confrères de la *Dépêche* ont vraiment de l'imagination !

Manifestation sympathique

Dimanche, à midi, tous les commissaires de police de la ville et M. Zunegoin, secrétaire de M. le commissaire central, se sont rendus à l'hôtel de police, où ils ont offer à leur chef M. Viviers des Vallons récemment nommé chevalier, une croix de la Légion d'honneur en brillants.

M. Perlet, commissaire du 1er arrondissement, doyen des commissaires de Lille, a prononcé un discours en ces termes :

« Nous sommes heureux, M. le Lil dit, de vous féliciter, Monsieur le Commissaire central, de la distinction que vient de vous conférer le ministère de l'intérieur. Nous avons voulu récompenser vos services antérieurs, le dévouement, le tact et l'amabilité que vous apportez dans les délicates fonctions qui vous sont confiées. Les commissaires de Lille vous prient d'accepter cette croix que vous avez si bien méritée. »

En termes éloquents le distingué magistrat a remercié ses collaborateurs de cette manifestation sympathique.

Abus de confiance

Charles-Germain, 34 ans, employé, boulevard des Ecoles, 90, a été cité devant le parquet pour abus de confiance. Cet individu avait été chargé par M. Foret de toucher un effet de 200 francs. Après avoir reçu l'argent le triste sire avait disparu sans laisser de trace.

LA TOMBOLA FARINEAU

Hier a été tirée, à l'estaminet Touquet, rue Nationale, 88, la tombola Farineau.

Voici la liste, par ordre numérique, des numéros gagnants :

188	313	900	1057	1274	1467	1644
1900	1961	2164	2307	2341	2371	2504
2760	3069	3144	3381	3403	3453	3814
3919	3925	3992	4002	4375	4877	4940
4972	5344	5383	5376	6767	6797	6867
7575	7610	8139	8289	8274	8600	8605
8913	8931	8939	9276	9502	9615	9802
9867	9959					
10557	10762	10996	11409	11565	11832	12000
12043	12112	12459	12568	12614	12901	13035
13177	13273	13301	13334	13486	13836	13846
13900	13909	13918	14237	14711	14774	15031
15037	15344	15104	15277	15287	15306	15919
16030	16148	16184	16688	17159	17494	17810
18241	18381	18339	18368	18809	18957	19440
19465	19709	19896	19967	19992	20043	20050
20259	20296	20640	21099	21111	21183	21201
21252	21353	21318	21600	21694	21850	21857
22000	22009	22103	22416	22524	22667	22737
22854	22948	23272	23334	23384	23583	23844
23875	23876	24148	24825	24957	25167	25294
25274	25289	25403	25611	25778	25773	26123
26294	26333	26348	26435	26544	26542	27258
27267	27344	27518	28571	28889	29027	29563
29677	29905	29908	29930	29618	30965	31050
31411	31344	31386	31537	31992	32005	32270
32631	32841	32881	32886	33134	33268	33310
33397	34037	34103	34138	34311	34419	34964
35212	35254	35730	35813	35933	36493	36903
37357	38410	38477	38488	38848	39149	39178
39266	39346	39958	40251	40496	40614	40825
40862	40961	41011	41065	41141	41265	41308
41481	41489	41511	41778	41948	41964	42002
42340	42257	42671	42743	42800	42882	42964
43250	43358	43945	44086	44134	44568	44949
45881	46143	46571	46907	47202	47898	47461
47894	48278	49153	49278	49453	49678	49743
49934.						

Les lots seront délivrés tous les jours de midi à 2 heures et de 4 heures à 8 heures, estaminet Touquet, rue Nationale, 88, jusqu'au 25 février. Après cette date, ils seront acquis à l'œuvre.

La Commission organisatrice nous prie de prévenir non derniers lots ou remerciements à tous ceux qui ont contribué au succès de son entreprise. Cest grâce aux généreux donateurs et donatrices, au public et à la presse locale, que le résultat a dépassé toute attente.

Elle remercie également les nombreux ouvriers typographes et similaires, qui ont du nous donné un si bel exemple de solidarité, ainsi que M. Gustave Leblanc, garçon de recettes au gaz de Wasquehal, qui a bien gracieusement à la disposition du Comité sa roue qui a servi au tirage. Il a reçu l'approbation unanime pour son dévouement aussi simple que correct.

LE NORD

Lezennes. — Chambre syndicale des ouvriers ébenistes de Lille et des environs. — Le remous public et contradictoire organisé à Lezennes à propos du boycottage des patrons par les ouvriers avaient répondu à l'appel des organisateurs. Après la formation du bureau composé de M. Bejoone, président et de MM. Ch. Cappelle, secrétaire et Albéric Thibaut, assesseurs, la parole est donnée à M. Bondues qui traite d'une façon précise l'utilité des syndicats. Il fait ensuite une comparaison frappante entre l'action individuelle et l'action collective et regrette l'indifférence de certains camarades qui retardent ainsi la marche du syndicat.

L'assemblée, approuvant les paroles de M Bondues, s'engage à propager l'action syndicale parmi les camarades de Lezennes et se sépare aux cris de : « Vive le Syndicat ! Vive l'Union des Travailleurs ! »

ARMENTIERES

En correctionnelle. — Le sieur D... catherinette, a été rayé des listes de la section électorale du parti ouvrier. La décision fut affichée au siège officiel du parti ouvrier.

Il poursuivait en diffamation le tribunal et un membre influent du parti ouvrier.

L'affaire viendra devant le tribunal correctionnel de Lille.

Scène scandaleuse. — Dimanche soir, vers dix heures, quatre consommateurs entrèrent à la « Bassetville », rue Nationale, et commencèrent à vociférer de la servante de l'établissement vauxdis des poursuites à deux d'entre eux. Jules Domortier, manœuvre de marcq et Marcel Ulven, 20 ans, barbier. Ce dernier s'est rendu coupable d'outrage aux mœurs.

VALENCIENNES

Un ex-Valenciennois extradé. — Le nommé Jules Maillet, 33 ans, ancien négociant, qui était recherché par la gendarmerie de Bar-le-Duc pour abus de confiance, sous l'inculpation de banqueroute et escroquerie, a été extradé de Belgique et conduit aux écoles privées de 25,000 francs pour chauffage, de 14,000 francs pour fournitures classiques, de 4,000 pour achat de prix.

Il a dit :

« Considérant qu'en *subventionnant à des titres divers* les écoles congréganistes, le Conseil municipal a contrevenu aux dispositions de la loi du 30 octobre 1886... le Conseil d'Etat rejette le pourvoi de la ville de Nantes contre le préfet de la Loire inférieure.

L'interdiction de subvention s'applique aussi bien aux écoles maternelles — ou sajles d'asile — qu'aux écoles primaires.

Le Réveil approuve, avec raison, les décisions du Conseil d'Etat. Mais il évite de se prononcer sur le cas de cet aujourd'hui collectivité de Bordeaux, sité malicieusement par la *Dépêche*, et qui prétendait dans la dernière séance du Conseil municipal de cette ville, une doctrine tout-à-fait contraire.

Quant à la *Dépêche* elle-même, elle persiste à déclarer que M. le Préfet du Nord a commis un abus de pouvoir, et elle annonce mystérieusement qu'elle indiquera prochainement à ses amis des conseils municipaux « un moyen très sûr et très facile de se soustraire à l'ingérence administratives et de faire ce qui leur plaît au nez et à la barbe du préfet. »

Attendons cette grande révélation.

L'affaire Dreyfus-Esterhazy

Sous prétexte qu'elle a reçu une de ces lettres anonymes que tous les journaux sont habitués à recevoir, et affectant de jouer les naïves, la *Dépêche* se répand en récriminations tragiques contre les auteurs de ces papiers, entre lesquels elle veut voir un complot ayant pour but, à propos de l'affaire Dreyfus, et de lutter contre les libéraux, de renverser le ministère, et d'attaquer les idées religieuses, en s'aliant, au besoin, avec les socialistes.

Tant de choses dans une lettre anonyme !

Nos confrères de la *Dépêche* ont vraiment de l'imagination !

Manifestation sympathique

Dimanche, à midi, tous les commissaires de police de la ville et M. Zunegoin, secrétaire de M. le commissaire central, se sont rendus à l'hôtel de police, où ils ont offer à leur chef M. Viviers des Vallons récemment nommé chevalier, une croix de la Légion d'honneur en brillants.

M. Perlet, commissaire du 1er arrondissement, doyen des commissaires de Lille, a prononcé un discours en ces termes :

« Nous sommes heureux, M. le Lil dit, de vous féliciter, Monsieur le Commissaire central, de la distinction que vient de vous conférer le ministère de l'intérieur. Nous avons voulu récompenser vos services antérieurs, le dévouement, le tact et l'amabilité que vous apportez dans les délicates fonctions qui vous sont confiées. Les commissaires de Lille vous prient d'accepter cette croix que vous avez si bien méritée. »

En termes éloquents le distingué magistrat a remercié ses collaborateurs de cette manifestation sympathique.

Abus de confiance

Charles-Germain, 34 ans, employé, boulevard des Ecoles, 90, a été cité devant le parquet pour abus de confiance. Cet individu avait été chargé par M. Foret de toucher un effet de 200 francs. Après avoir reçu l'argent le triste sire avait disparu sans laisser de trace.

LA TOMBOLA FARINEAU

Hier a été tirée, à l'estaminet Touquet, rue Nationale, 88, la tombola Farineau.

Voici la liste, par ordre numérique, des numéros gagnants :

188	313	900	1057	1274	1467	1644
1900	1961	2164	2307	2341	2371	2504
2760	3069	3144	3381	3403	3453	3814
3919	3925	3992	4002	4375	4877	4940
4972	5344	5383	5376	6767	6797	6867
7575	7610	8139	8289	8274	8600	8605
8913	8931	8939	9276	9502	9615	9802
9867	9959					
10557	10762	10996	11409	11565	11832	12000
12043	12112	12459	12568	12614	12901	13035
13177	13273	13301	13334	13486	13836	13846
13900	13909	13918	14237	14711	14774	15031
15037	15344	15104	15277	15287	15306	15919
16030	16148	16184	16688	17159	17494	17810
18241	18381	18339	18368	18809	18957	19440
19465	19709	19896	19967	19992	20043	20050
20259	20296	20640	21099	21111	21183	21201
21252	21353	21318	21600	21694	21850	21857
22000	22009	22103	22416	22524	22667	22737
22854	22948	23272	23334	23384	23583	23844
23875	23876	24148	24825	24957	25167	25294
25274	25289	25403	25611	25778	25773	26123
26294	26333	26348	26435	26544	26542	27258
27267	27344	27518	28571	28889	29027	29563
29677	29905	29908	29930	29618	30965	31050
31411	31344	31386	31537	31992	32005	32270
32631	32841	32881	32886	33134	33268	33310
33397	34037	34103	34138	34311	34419	34964
35212	35254	35730	35813	35933	36493	36903
37357	38410	38477	38488	38848	39149	39178
39266	39346	39958	40251	40496	40614	40825
40862	40961	41011	41065	41141	41265	41308
41481	41489	41511	41778	41948	41964	42002
42340	42257	42671	42743	42800	42882	42964
43250	43358	43945	44086	44134	44568	44949
45881	46143	46571	46907	47202	47898	47461
47894	48278	49153	49278	49453	49678	49743
49934.						

Les lots seront délivrés tous les jours de midi à 2 heures et de 4 heures à 8 heures, estaminet Touquet, rue Nationale, 88, jusqu'au 25 février. Après cette date, ils seront acquis à l'œuvre.

La Commission organisatrice nous prie de prévenir non derniers lots ou remerciements à tous ceux qui ont contribué au succès de son entreprise. Cest grâce aux généreux donateurs et donatrices, au public et à la presse locale, que le résultat a dépassé toute attente.

Elle remercie également les nombreux ouvriers typographes et similaires, qui ont du nous donné un si bel exemple de solidarité, ainsi que M. Gustave Leblanc, garçon de recettes au gaz de Wasquehal, qui a bien gracieusement à la disposition du Comité sa roue qui a servi au tirage. Il a reçu l'approbation unanime pour son dévouement aussi simple que correct.

LE CRIME D'ONNAING

Les Lundis du Parquet

Lundi dernier, le Parquet de Valenciennes se transportait à Onnaing avec son prisonnier, M. Charles Mascret, vitre que connaissent nos lecteurs.

Hier, nouveau transport du parquet: M. Poulle, Procureur de la République; M. Gobert, juge d'instruction et M. Gerenn, commis-greffier quittaient Valenciennes avec le train de 8 h. 38 et descendaient à 8 h. 48 en gare d'Onnaing.

M. le brigadier de gendarmerie de Blanc-Misseron, qui depuis plus d'un mois est chaque jour sur les lieux et fournit les éléments de l'information avec plusieurs gendarmes, attendaient les magistrats.

Mais personne n'est avisé de la visite qui reste *ignorée, jusque midi*, de la majorité des habitants. Donc, pas d'attroupements, ni de grandes manifestations : le calme presque complet.

A la gare

Aussitôt arrivés, les magistrats s'installent dans un bureau de la gare, et après avoir séparé la femme et les filles de l'ex-chef de gare, les interrogent longuement, ainsi que plusieurs autres témoins.

Disons de suite que la visite du Parquet à Onnaing avait surtout pour but de savoir si réellement le propos que nous avons rapporté dimanche matin avait été adressé par Charles Mascret. La semaine dernière, M. Pierre-Joseph Hourles, fermier, débitant une bête, et la femme Mascret, qui y était allée chercher de la viande, avait tenu ce propos : « Si je ne parle pas, c'est dans l'intérêt et pour l'honneur de mes enfants. Quels que soient les torts de mon mari envers nous, je ne veux pas qu'il passe pour un père de mes enfants est un criminel. » Propos maternel, s'il en est un, sans chercher pour cela à l'excuser, on admettait sa véracité.

Nous disons « qui aurait tenu ce propos », car rien n'est plus difficile que de faire la lumière autour de cet incident. « Ou l ce n'est pas devant moi que le propos a été tenu, mais dans les bonnes femmes interrogées ; je le tiens d'une telle qui l'a entendu dire par une telle, qui la tient de la cousine de la femme Mascret... etc. » Personne ne veut rien savoir.

Ajoutons que la femme qui a entendu le propos, le maintient énergiquement, de même que la femme Mascret le dément. Donc rien, d'affirmatif. J'ai peut-être dit, déclare cette dernière : « en admettant encore que soit Mascret qui ait fait le coup, il est évident que je ne parlerais pas « puis le reste. Mais rien de plus.

A 11 heures, les magistrats, en annonçant leur départ pour la mairie, ont chargé la gendarmerie de convoquer quelques personnes intéressées comme témoins. Ils ont, en même temps, invité la femme Mascret à les accompagner à la mairie, où elle resterait à la disposition de M. le juge d'instruction, qui avait à lui faire subir un nouvel interrogatoire. Il n'en a pas fallu davantage pour répandre le bruit de l'arrestation : le bruit s'en répandait jusque Valenciennes ajoutait-on.

Aussi à toutes les arrivées des tramways, le public se transportait-il en foule rue de Mons, passionné comme on pense cette affaire, qui a encore tant de dessous mystérieux. que le doute finit par vous pénétrer, et que l'on se dit : « Et si ce n'était pas lui ? »

A la mairie

Après une collation chez Raper, les magistrats sont revenus à la mairie où les attendaient toujours la femme Mascret. Elle a été interrogée la première, très longuement ; puis ses filles, qui avaient été mandées vers 2 heures, ont été interrogées à leur tour. Le séjour de la fille aînée, dans le cabinet du juge s'est fort prolongé. Il est vrai que celle-ci a la réputation d'avoir la langue bien pendue.

Une dizaines de témoins ont été entendus, certains même jusque trois fois.

Nous soubaitons vivement que les magistrats soient revenus satisfaits de leur démarche, mais nous craignons fort qu'ils ne soient guère plus avancés qu'à leur départ.

A 6 h. 40, ils avaient repreinsit le tramway en face de la mairie pour arriver à Valenciennes à 7 heures. Une foule de deux cents curieux les attendait rue de Mons. Mais pas de prisonniers avec eux ; on murmurait à l'oreille : pourquoi n'avoir pas renouvelé le sensationnel lundi du 3 janvier !

DUNKERQUE

Accidents. — M. Ernest Desmidt, 27 ans, journalier, est tombé du wagon qui de la Citadelle et s'est foulé le pied droit.

— M. Pierre Macquart, 32 ans, travaillant sur le quai Freycinet a eu la tête droit fracture par la chute d'une balle de nitrate.

PAS-DE-CALAIS

Un enfant empoisonné à Blessy

Samedi, un triste accident s'est produit à Blessy, dans le canton de Norrent-Fontes.

Vers onze heures du matin, le jeune Martin Godart, âgé de 5 ans, profitant d'un moment où il était seul dans la cuisine, prit dans un vase déposé sur une armoire la clef d'un buffet, ouvrit ce meuble et y prit une bouteille qu'il croyait pleine de liqueur et qui contenait du phénol. Il s'empressa d'absorber le liquide et a tressuré aussitôt mal à son aise, il courut rejoindre sa mère qui faisait le pain dans le fournil. La pauvre femme se rendit compte de ce qui s'était passé. Elle fit boire du lait à l'enfant.

M. Clement, médecin à Enquin, fut appelé, mais tous ses soins furent inutiles. L'enfant expira vers neuf heures et demie au milieu d'atroces souffrances.

DE TOUS LES APÉRITIFS

connus jusqu'à ce jour, l'excellent **VIN de BANYULS-TRILLES**, nouvellement préparé avec du **Vieux Vin de Banyuls** et le meilleur **Quinquina.**

EST LE SEUL

qui soit recommandé par le Corps Médical.

Demander **BANYULS-TRILLES dans tous les Cafés et Bons Estaminets** et *exiger l'étiquette sur la bouteille.*

Expéditions aux prix de **2 25** le litre, prix Bordeaux, par caisses de 12 bouteilles et **2 75** le litre par fûts de 32 litres, prix à Perpignan, fût perdu. **TRILLES et Fils.**

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Nord

Voici les affaires inscrites jusqu'à présent au rôle de la session qui s'ouvrira au mois de février, à Douai, sous la présidence de M. le conseiller Vitoux :

1. Alexandre-Xavier Dussart, 50 ans, comptable à Valenciennes ; **faux, abus de confiance de blanc-seing.** — 3. Denis-Camille Van-Wildemeersch, 45 ans, **domestique de ferme : le crime d'Ascq, meurtre et vol.**

4. Pierre De Leenheer, peintre à Lille, et Pétronille-Joanne Bonte, 56 ans, ménagère : **incendie volontaire.** — 5. François Delescluse, 46 ans, né à Lannoy, demeurant à la Madeleine-lez-Lille : **blessures mortelles à sa femme à l'aide du vitriole.** — 6. Jules Bodart, 25 ans, journalier à Hordain : **coups avec intention de mort.** — 7. Jules-Joseph Antoine, 47 ans, ouvrier peddleur à Tritth-St-Léger : **Tentative de meurtre sur sa femme.**

Il y a, en outre, deux affaires qui sont en suspens, ayant été remises pour procéder à des enquêtes ; l'et mental des accusés. Seront renvoyés ou reviendront pas à la prochaine session, suivant le résultat et la longueur de l'enquête. Les voici :

1. Louis-Adolphe Prouvier, 46 ans, maçon à Elincourt : **Meurtre.** —